LE PRÉSIDENT

Cotisations de l'année 2023 - Émission annuelle

Troyes, le 10 octobre 2023

Madame, Monsieur

Vous réceptionnez actuellement votre bordereau d'appel des cotisations de l'année 2023.

Pour la première fois, vous avez déclaré cette année vos revenus professionnels au moment de votre déclaration fiscale et via le portail des impôts. En effet, la déclaration fiscale et sociale unifiée a fusionné en une seule formalité, la déclaration fiscale des revenus et la déclaration sociale des revenus professionnels (DRP). Pour cette première année de mise en application, votre caisse de MSA a pu être amenée à revenir vers vous pour vous demander des renseignements complémentaires. Sachez que les services de la MSA et les services des impôts travaillent à limiter au maximum ces demandes complémentaires, afin que cette réforme remplisse pleinement sa visée de simplification de vos démarches administratives.

L'année 2023 a également été marquée par la mise en oeuvre du Guichet Unique des Entreprises (GUE) et du Registre National des Entreprises (RNE). Prévu par la loi PACTE de 2019, ce guichet unique a remplacé les différents réseaux des Centres de Formalités des Entreprises (CFE) et est devenu l'unique interface pour les formalités d'entreprise. Il s'agit d'un portail internet sécurisé et le gouvernement a désigné l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) comme opérateur de ce site. Le déploiement de ce guichet unique et de cette nouvelle procédure d'inscription au RNE s'est faite de manière concommittante avec la mise en application du nouveau décret relatif aux aides PAC qui définit notamment la notion d'agriculteur actif. La montée en charge progressive du guichet unique des entreprises en cette période de modifications de la PAC a pu générer quelques incompréhensions et inquiétudes auprès de certains d'entre vous. Les services de votre caisse ont été fortement mobilisés sur cet accompagnement et restent à votre disposition pour répondre à vos questions.

En termes d'accompagnement et de soutien aux exploitations et entreprises agricoles, la MSA Sud Champagne a versé début 2023 plus de 4,3 millions d'euros de prise en charge de cotisations pour 1967 attributions dans le cadre du plan gouvernemental de résilience. Ce plan défini courant 2022 suite au déclenchement de la guerre en Ukraine avait pour but de limiter l'impact des hausses des coûts sur la trésorerie des entreprises.

Au delà de l'accompagnement économique, la MSA est très fortement mobilisée avec ses partenaires dans la déclinaison locale du programme de prévention et d'accompagnement du mal-être en agriculture. A ce jour, 70 personnes volontaires ont été formées pour être sentinelles sur nos départements et nous atteindrons les 100 volontaires formés d'ici la fin de l'année. Ces sentinelles ont pour principales missions de repérer et d'orienter les personnes en situation de mal-être vers des ressources qui peuvent les aider : service Agri'Ecoute (09 60 39 29 19 / https://agriecoute.fr/), cellule pluridisciplinaire de prévention, structures d'accompagnement et associations comme les cellules Reagir. Au niveau national, ce sont plus de 3500 sentinelles actives. L'objectif est de pouvoir être au plus près des territoires et d'anticiper et repérer le plus en amont possible les situations de mal-être.

Courant 2023, votre MSA s'est également impliquée dans la concertation régionale sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricole, notamment sur les enjeux de l'installation et de la transmission. Aux côtés des organisations professionnelles agricoles, la MSA renforce son engagement pour accompagner les mutations du monde agricole et fait valoir son organisation en guichet unique pour soutenir ces transformations.

Enfin, je ne peux évoquer l'année 2023, sans revenir sur la réforme des retraites dont les débats et l'adoption ont largement rythmé notre actualité nationale. Au sein de cette réforme, est annoncée la perspective de la prise en compte des 25 meilleures années dans le calcul des retraites des exploitants agricoles. C'est une avancée majeure pour la reconnaissance du monde agricole, mais il reste à connaître les modalités pratiques et concrètes de mise en application de cette mesure. Vous pouvez être assurés que la MSA suivra avec beaucoup d'attention les avancées sur le sujet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Eric PETIT

PRESIDENT DE LA MSA SUD CHAMPAGNE